



Ensemble pour les générations futures

Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder au cours des quinze prochaines années?

SOMMAIRE

Mémoire présenté par les YMCA du Québec dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse – Sept. 2015

Forts de notre expertise, de notre présence au cœur des communautés et de notre impact social durable, nous sommes heureux de partager avec le gouvernement du Québec notre vision¹ de la jeunesse pour assurer le développement du plein potentiel et l'autonomie des jeunes de 15 à 29 ans au Québec:

«Nous voyons des jeunes en santé, qui réalisent leur plein potentiel et réussissent, des citoyens autonomes et actifs qui contribuent à la société, des jeunes engagés ayant un plus grand sentiment d'appartenance à leur communauté, ouverts aux autres et qui tissent des relations harmonieuses.»

Nous sommes convaincus que le développement des jeunes passe par les quatre axes suivants:

- encourager un mode de vie sain et actif;
- favoriser le développement personnel et l'autonomie;
- promouvoir la persévérance scolaire et la réussite professionnelle;
- développer le leadership, l'engagement et la participation citoyenne.

1. Axe d'intervention I: De saines habitudes de vie

- Adopter des mesures favorisant l'acquisition d'une meilleure **littératie physique** chez les jeunes.
- Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives comme **un plaisir et un moyen de socialiser**.
- Adopter **une politique structurante** en matière de sport, de loisir et d'activité physique.
- Offrir **des environnements sécuritaires** avec **des modèles adultes positifs**.
- Promouvoir **l'harmonie sociale** dans la communauté.
- Rejoindre les jeunes traditionnellement **exclus**.
- Aider les immigrants à **s'intégrer** dans leur nouveau milieu.
- Informer et **sensibiliser** les jeunes aux **risques** encourus.
- Mettre en place des mesures **préventives** pour permettre aux jeunes de **se réconcilier** au plus tôt avec leur milieu.

2. Axe d'intervention II:

Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires

- Encourager **les partenariats école/communauté**.
- Soutenir et bonifier l'offre d'**activités parascolaires**.
- Diversifier et valoriser **la formation professionnelle**.
- Soutenir et consolider la mise en place de **programmes de lutte contre l'intimidation**.
- Lutter contre le **décrochage scolaire**.
- Cibler les jeunes aux prises avec différents **facteurs de risque**.
- Financer des programmes spécifiques en **milieux défavorisés**.
- **Agir tôt**, dès la naissance, de façon structurée, diversifiée, concertée, et aussi auprès des parents.

3. Axe d'intervention III: Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

- Améliorer **l'orientation professionnelle** et investir dans **les nouveaux métiers**.
- Soutenir financièrement les **programmes d'intégration** des individus et des familles immigrantes.
- Améliorer la capacité des entreprises/organismes à **gérer la diversité**.
- Adapter **les horaires de travail** aux nouvelles réalités des jeunes.
- Offrir des occasions aux jeunes de **se découvrir** et d'explorer le monde du travail.
- Favoriser **l'entrepreneuriat** des jeunes.

4. Axe d'intervention IV: Une citoyenneté active et plurielle

- Accueillir **l'apport de tous** les jeunes, de tous les milieux, de toutes les classes sociales et de toutes les origines.
- Encourager **la participation** aux instances décisionnelles.
- Favoriser **l'engagement bénévole** ou volontaire.
- Donner **accès à des endroits sécuritaires**, inclusifs et divertissants et des occasions d'apprentissage.
- Encourager **le mieux-vivre ensemble** en créant des ponts entre communautés.
- Aider les immigrants à **s'intégrer** dans leur nouveau milieu.
- Outiller les jeunes à devenir **des agents de changement**.
- S'adapter **aux méthodes d'expression** de la nouvelle génération.

En conclusion, il est primordial d'avoir **une approche**:

- **globale** du développement des jeunes pour en faire des citoyens qui contribuent pleinement à la société;
- **continue** auprès des jeunes et ce, dès la petite enfance en les aidant dans la transition vers l'âge adolescent, puis vers l'âge adulte;
- **intégrée** avec les milieux scolaire, universitaire, privé, institutionnel, de la santé et communautaire;
- **participative** en impliquant les jeunes dans la recherche de solutions.

Le gouvernement doit **favoriser la collaboration des organismes communautaires** qui interviennent auprès des jeunes directement dans leur milieu de vie et encouragent la transition de ces derniers vers l'autonomie. Le soutien du gouvernement du Québec à l'action des organismes communautaires passe par :

- la reconnaissance de leur **rôle dans l'identification des besoins et des priorités** des communautés;
- la reconnaissance de leur **rôle dans la recherche et l'application des solutions**;
- le **soutien au financement** de la mission et des infrastructures de ces organismes;
- l'appui à la **collaboration entre organismes**.

¹ Cette vision est liée aux enjeux qui touchent notre expertise et formulée sur la base de notre expérience et de nos observations sur le terrain.